



**Circulaire du SG/n°5669 relative à la politique des achats de l'État
et de ses établissements publics**

Paris, le 31 juillet 2013

Le Premier ministre

à

*Mesdames et Messieurs les ministres,
ministres délégués,*

*Mesdames et Messieurs les préfets
de région et de département*

D'importants enjeux s'attachent à la modernisation de la politique des achats de l'État et de ses établissements publics. Il en va tant de l'exigence d'efficience de la dépense publique que du rôle de l'achat public pour nombre d'entreprises et de la prise en compte des objectifs du développement durable qui concilient la création de richesse, la protection de l'environnement et le progrès social.

Les administrations doivent pouvoir bénéficier des produits et services nécessaires à leur fonctionnement dans de bonnes conditions, sans perdre de vue les objectifs de réduction de la dépense publique. Je demande à ce titre aux ministères et aux établissements publics de réaliser une économie de 2 milliards d'euros d'ici à 2015 sur l'ensemble de leurs achats, à l'exception des achats de défense et de sécurité au sens de l'article 179 du code des marchés publics, qui n'entrent pas dans le champ de la présente instruction, et des établissements publics de santé, dont la démarche achat, qui se doit également d'être professionnelle et performante et de dégager des économies, relève d'un autre cadre. Cet effort est compatible avec les exigences du bon fonctionnement du service public s'il s'opère de manière ordonnée. Les gains d'achats ainsi réalisés par les ministères et les établissements publics de l'État contribueront au respect de la trajectoire de retour à l'équilibre des finances publiques.

Les achats de l'État et de ses établissements publics représentent en outre un levier essentiel pour la politique de lutte contre la précarité, d'insertion des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap, pour la protection de l'environnement, ainsi que pour l'innovation et le développement des petites et moyennes entreprises. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la structuration de la fonction d'achat au cours des années récentes, sans toutefois qu'elle ait encore atteint la maturité, que ce soit en termes d'organisation ou de processus. Cette structuration reste donc à parfaire pour qu'elle puisse atteindre les différents objectifs qui lui sont assignés.

Il en est de même des dispositions prises pour la rationalisation de la gestion du parc automobile de l'État et de ses établissements. Des résultats significatifs ont certes été obtenus mais il convient de poursuivre cette politique et de la développer, afin d'atteindre les objectifs d'économie et d'y intégrer la politique du gouvernement en faveur des véhicules électriques et hybrides.

Une nouvelle étape doit donc être franchie pour la modernisation de cette fonction essentielle au bon fonctionnement du service public, en application du décret [n°2013-623](#) du 16 juillet 2013 modifiant le décret n° 2009-300 du 17 mars 2009 portant création du service des achats de l'Etat et selon des modalités précisées dans un guide de l'achat public diffusé à vos administrations par le service des achats de l'Etat. Il ne s'agit pas de bouleverser l'organisation mise en place mais de la renforcer afin de la rendre plus efficace, en tirant les enseignements de l'expérience des dernières années.

J'appelle tout particulièrement votre attention sur le fait que cette nouvelle étape, reposant notamment sur le renforcement de la professionnalisation des acteurs, ne peut produire tous ses effets qu'à la condition que les acheteurs soient soutenus par les responsables des administrations et des établissements publics, au niveau national, comme au niveau local. C'est pourquoi je vous demande de veiller à la mise en œuvre de ces instructions par vos services et par les établissements publics placés sous votre tutelle, en étroite collaboration avec le service des achats de l'État qui est chargé d'assurer le pilotage de cette politique et de rendre compte au ministre de l'économie et des finances de ses résultats.



Jean-Marc AYRAULT